

**P R O V I N C E D E Q U É B E C**

**MRC DE LA MATAPÉDIA**

**MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 5 juin 2023, à 19 h 30 au centre communautaire de Sayabec, 6 rue Keable, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;  
Siège #2 : Monsieur Rémi Carrier;  
Siège #3 : Madame Joannie Lajoie;  
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;  
Siège #5 : Madame Marie Element;  
Siège #6 : Monsieur Lorenzo Ouellet.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, et monsieur Jean Orsini, directeur des travaux publics, sont aussi présents à cette séance.

**Résolution 2023-06-145**

**Ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour en apportant la modification suivante :

**P R O V I N C E D E Q U É B E C**

**MRC DE LA MATAPÉDIA**

**MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**Réunion ordinaire**

**5 juin 2023**

**Ordre du jour**

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour;
4. Dispense de lecture et adoption des procès-verbaux de mai 2023;
5. Comptes à accepter – Mai 2023;
6. Administration :
  1. Propos du maire et rapports des conseillers;
  2. Rapport du maire – Faits saillants des états financiers 2022 (Dépôt);
  3. Dépôt de la correspondance;
  4. Compte courant – Paiement des factures excédant 5 000 \$;
  5. Ressources humaines :
    - a) Étudiants – Embauches terrain de jeux;
    - b) Loi d'accès à l'information – Personne responsable;
    - c) Prime des travaux publics – Fin;
  6. Semaine québécoise des personnes handicapées;
  7. Concours *Bénévole de l'année*;
  8. Fonds d'investissement sayabécois – Politique;
  9. Rapport financier – Dépôt;

10. Dossiers de la municipalité – Mandat Cain Lamarre;
7. Invitations et demandes d'appui :
  1. Recommandations du comité des dons;
  2. Club Lions – Tournoi de golf;
  3. Relocalisation de l'Écocentre d'Amqui;
  4. Utilisation du parc au Tournant-de-la-Rivière;
8. Sécurité publique :
  1. ;
9. Transport :
  1. Ancienne route 6 – Changement nom de rue; (reporté)
  2. Rapiéçage mécanisé – Octroi de contrat;
  3. Camion de déneigement – Lettrage;
  4. Balayage des rues – Octroi de contrat;
  5. Réseau routier local – Attestation des montants :
    - a) 2021;
    - b) 2022;
  6. Silhouette pour le ralentissement des véhicules;
  7. Planteur hydraulique – Achat et dépôt;
10. Hygiène du milieu :
  1. Réhabilitation du puits P-1 – Rapport Akifer (dépôt);
11. Aménagement, urbanisme et développement :
  1. Demande de dérogation mineure – 46 route Rioux;
  2. 8 route de Sainte-Paule – Demande de modification du zonage;
  3. Règlements :
    - a) 2023-06 – modifiant le règlement de zonage – Adoption;
    - b) 2023-07 – modifiant le règlement des usages conditionnels – Avis de motion et premier projet;
    - c) 2023-08 – modifiant le règlement des usages conditionnels – Avis de motion et premier projet;
  4. Plan annuel d'intervention sur les terres publiques intra-municipales de Sayabec;
  5. Rapport d'évaluation - 23-25, route 132 Ouest (dépôt);
  6. Terrain 4 348 859 – Signataires autorisés;
  7. Terrains rue Castanier – Vente et signataires autorisés;
  8. OBVMR – Surveillance des lacs;
12. Loisir et culture :
  1. Centre sportif David-Pelletier – Chauffe-eau; (reporté)
  2. Parc Pierre-Brochu – Toilette chimique;
  3. Gare Patrimoniale/Maison de la Culture – Protocole d'entente;
13. Santé et bien-être :
  1. OMH – Programme de supplément au loyer;
14. Projets d'investissement :
  1. Biomasse :
    - a) Paiement de facture;
  2. Projet des jeux d'eau :
    - a) Paiement de facture;
  3. Rue du village :
    - a) ;
15. Affaires nouvelles :
  1. \_\_\_\_\_;
  2. \_\_\_\_\_;
  3. \_\_\_\_\_;
16. Période de questions;
17. Levée de la séance.

---

### **Période de questions :**

Il est tenu une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour. La séance étant diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Sayabec, les questions reçues en commentaire de la diffusion sont aussi posées.

---

### **Résolution 2023-06-146**

### **Procès-verbaux**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023 ainsi que le procès-verbal de correction du 30 mai 2023 tels que rédigés.

### **Résolution 2023-06-147**

### **Comptes à accepter**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver le bordereau des dépenses de mai 2023 annexé au présent procès-verbal, pour un montant total de 136 047.88 \$, comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires, à savoir :

- Salaires du mois : 75 993.55 \$
- Comptes du mois (incluant les incompressibles) : 60 054.33 \$
- 

Je, soussignée Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, atteste que la Municipalité de Sayabec dispose des crédits suffisants pour assumer le paiement de ces dépenses.

---

### **6.1. PROPOS DU MAIRE ET RAPPORTS DES CONSEILLERS :**

#### **Propos du maire, séance mensuelle du 5 juin 2023**

Je débute mon propos du maire en offrant nos plus sincères condoléances aux familles éprouvées par le décès d'un proche au cours du dernier mois.

Comme vous le savez déjà, votre conseil municipal étant conscient de la situation qui prévalait aux travaux publics, nous devons nous orienter vers l'embauche d'un nouveau directeur des travaux publics et nous aurions souhaité le faire avant, mais en fin d'année 2022, nous avons lancé une offre d'emploi directeur des travaux publics. Depuis le 27 février 2023 M. Jean Orsini œuvre pour la municipalité à ce titre, ce qui vient alléger incroyablement les tâches et responsabilités de notre directrice générale.

Vous et moi nous sommes au fait de l'ouverture d'un nouveau commerce à Sayabec sous l'appellation de La maison Lou. Je veux souligner cette belle initiative, féliciter ces jeunes investisseurs et leur souhaiter tout le succès qu'ils méritent. Bravo!

Concernant les jeux dont les installations ne sont toujours pas évidentes, que nous aurions souhaité avec des échéances différentes, mais qui sont hors de notre contrôle. Nous avons la confirmation que les travaux de préparation s'effectueront mi-juin et le tout opérationnel au début juillet.

La biomasse est opérationnelle et les travaux de raccordement pour le garage, le centre de conditionnement physique et le centre sportif seront raccordés pour la prochaine saison.

Le projet Halte municipale est devenu une réalité, la salle de bain est ouverte aux voyageurs, les pancartes du ministère des Transports qui annoncent la halte sont installées. Les jeux musicaux sont disponibles pour nos jeunes, un gazebo de type scène est installé, l'aménagement pour accueillir les spectateurs est prêt et la murale du train qui entre à la gare sur le centre sportif est complétée. Nous allons inaugurer le tout le 24 juin lors des festivités de la fête Nationale sur le site. Nous ferons des annonces et nous ferons les remerciements plus officiels lors de cette inauguration, mais je tiens à souligner le travail colossal accompli par le porteur du dossier, le comité La Gare Patrimoniale, Mme Ginette Lemieux présidente particulièrement, la contribution de l'agente de développement de la MRC Mme Turcotte et notre direction générale Mme Ngomanda pour le travail de coordination et de suivi. J'en profite également pour remercier la direction du ministère des transports et ses professionnels pour leur collaboration à l'installation des affiches.

La Vidéo municipale de Sayabec à été présentée en primeur lors du souper des bénévoles d'avril. Elle à ensuite été diffusée sur les médias sociaux et finalement ce soir, nous avons le plaisir de vous la présenter à nouveau.

Ce soir nous procéderons au lancement officiel de la politique concernant le fonds Sayabécois qui, nous l'espérons pourra aider à quelques entreprises de Sayabec. Pour les années à venir nous verrons en fonction de la portée positive que ce Fonds pourrait procurer.

L'Inspecteur municipal fera des tournées sur 2 priorités d'abord, soit les containers et les abris temporaires. Par la suite, les tournées doivent se poursuivre en collaboration avec le conseiller Rémi Carrier et tous ces efforts dans le but de faire respecter nos règlements, en donnant une valeur ajoutée à nos propriétés, tout en démontrant notre fierté Sayabécoise.

Quant aux demandes de permis, j'invite une fois de plus nos contribuables qui ont des projets de les soumettre à l'inspecteur municipal préalablement, savoir que ce n'est pas une contrainte, mais plutôt un guide pour bien faire les choses et j'ose croire que le coût de 10\$ ne constitue pas un obstacle.

Pour ce qui du décolmatage de puits, les travaux sont terminés et ont été exécutés par le puisatier Lizotte de Rimouski sous la supervision d'Aquifer Firme spécialisée dans le domaine. Les travaux ont été réalisés avec succès et pour le moment nous avons repris du volume de pompage, mais nous n'avons pas atteint le seuil escompté.

Notre Bibliothèque municipale pourrait changer de nom éventuellement et des démarches débutent dans ce dossier.

Je vous remercie de votre écoute et nous poursuivons notre rencontre.

*Marcel Belzile, maire de Sayabec*

Il n'y a pas de rapport écrit des conseillers à déposer pour cette rencontre.

---

---

6.2. Dépôt du rapport de monsieur Marcel Belzile, maire, concernant les faits saillants des états financiers 2022.

---

#### **CORRESPONDANCE :**

6.3a. Dépôt du communiqué de l'OBVMR concernant le projet de caractérisation de l'impact des traverses et ponceaux et amélioration des sentiers Quad pour les salmonidés pour le Club Avignon Ouest.

6.3b. Dépôt du communiqué du MAMH concernant la reconduction du Programme RénoRégion 2023-2025 visant à soutenir la rénovation d'habitations en milieu rural.

- 6.3c. Dépôt de la correspondance du Fonds d'assurance des municipalités de Québec qui lance de nouvelle Bourses Action prévention qui visent à encourager les efforts de prévention des sinistres mis de l'avant par les organisations municipales assurées par le Fonds.
- 6.3d. Dépôt du communiqué du ministère de la Sécurité publique concernant la préparation aux incendies de forêt 2023.
- 6.3e. Dépôt de la correspondance du gouvernement du Québec concernant la hausse des feux de forêt et la demande d'éviter de circuler et de pratiquer des activités en forêt.

**Résolution 2023-06-148**

**Compte courant –  
Paiement de factures  
excédant 5 000 \$**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 333 498.78 \$, taxes incluses, puisqu'individuellement elles excèdent 5 000 \$.

<b>Factures excédents 5 000 \$</b>			
<b>Fournisseurs</b>	<b>Numéro de facture</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Fusion Environnement Inc.	5831	Cueillette et transport - Mai 2023	9 736.59 \$
Hydro-Québec	664 902 619 318	Centre sportif - du 29 mars au 28 avril 2023	6 354.83 \$
Mallette S.E.N.C.R.L.	179135	États financiers de la municipalité au 31 déc. 2022	27 343.96 \$
Ville d'Amqui	23034	Contribution financière piscine d'Amqui	7 510.00 \$
Chemtrade Chemicals Canada Ltd.	93533291	Sulfate ferrique - 60% 29 989kg à 0.44900/kg	15 481.45 \$
M.R.C. de la Matapédia	28517	Répartitions diverses 2023 - 2 <sup>e</sup> versement	87 832.14 \$
M.R.C. de la Matapédia	28390	Répartitions diverses 2023 - 3 <sup>e</sup> versement	86 801.20 \$
Groupe Akifer Inc.	33376	Réhabilitation du puits P-1	12 569.64 \$
Groupe Voyer Inc.	79271	Pompe Flygt et ensemble de réparation	9 651.70 \$
Groupe Voyer Inc.	79272	Pompe Flygt et ensemble de réparation	11 002.26 \$
Bernard Lizotte & Fils Inc.	2404	Transformation du piézomètre en puits de pompage	9 198.00 \$
Bernard Lizotte & Fils Inc.	2401	Travaux de réhabilitation	39 436.43 \$
Fusion Environnement Inc.	5879	Balai mécanique - Mai 2023	10 580.58 \$
<b>TOTAL:</b>			<b>333 498.78 \$</b>

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent que ces dépenses prévues au budget soient payées à même le budget courant au compte 500714.

*Monsieur Jean Orsini, directeur des travaux publics, quitte la rencontre.*

**Résolution 2023-06-149**

**Ressources humaines –  
Emplois étudiants –  
Embauche**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'embauche des étudiantes suivantes pour la saison estivale 2023 :

- Megan Jenkins à titre d'animatrice et coordonnatrice au terrain de jeux. La semaine normale de travail pour ce poste est de 40 heures au taux horaire de 15,25 \$.
- Chloé Fournier, Ève-Marie St-Laurent et Méganne Doiron à titre d'animatrices au terrain de jeux. La semaine normale de travail pour ce poste est de 40 heures au taux horaire de 15,25 \$.

Tous les emplois étudiants débutent le 26 juin 2023 pour une durée de sept (7) semaines consécutives.

**Résolution 2023-06-150**

**Ressources humaines – Loi  
d'accès à l'information –  
Personne responsable**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, à titre de personne responsable de l'application de la Loi sur l'accès à l'information à la Municipalité de Sayabec.

**Résolution 2023-06-151**

**Ressources humaines –  
Prime des travaux publics  
- Fin**

**CONSIDÉRANT** l'embauche de monsieur Jean Orsini au poste de directeur des travaux publics;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Joannie Lajoie, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mettre fin à la prime de directrice des travaux publics octroyer à la directrice générale et greffière-trésorière en date du 4 juin 2023.

**Résolution 2023-06-152**

**Administration – Semaine  
québécoise des personnes  
handicapées**

**CONSIDÉRANT** qu'au Québec, plus d'un million de personnes ont une incapacité significative et persistante les rendant susceptibles de rencontrer des obstacles dans la réalisation de leurs activités de tous les jours.

**CONSIDÉRANT** que dans bien des situations, les personnes handicapées pourraient accomplir la même activité qu'une personne sans incapacité, pourvu que les obstacles aient été éliminés.

**CONSIDÉRANT** que la vingt-septième édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées met en lumière les défis encore présents et les actions à réaliser pour rendre notre société plus inclusive.

**CONSIDÉRANT** que les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent agir en ce sens pour permettre aux personnes handicapées de participer pleinement à la vie en société.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de participer à la Semaine québécoise des personnes handicapées et d'inviter la population à s'y impliquer.

**Résolution 2023-06-153**

**Administration – Concours  
Bénévole de l'année -  
Nomination**

**CONSIDÉRANT** l'importance de reconnaître et de souligner l'apport des bénévoles à notre municipalité;

**CONSIDÉRANT** les candidatures transmises à la municipalité dans le cadre du concours *Bénévole de l'année* organisé par la MRC de La Matapédia;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer, pour l'année 2023, madame Marie Adèle Roy, bénévole de l'année 18 ans et plus, et mademoiselle Chloé Bérubé, bénévole de l'année moins de 18 ans.

**Résolution 2023-06-154**

**Administration – Politique  
d'investissement  
sayabécois**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter la politique d'investissement de la municipalité de Sayabec – Fonds sayabécois joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

6.9. Madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, dépose le rapport financier de la municipalité pour le premier trimestre de l'année 2023.

---

**Résolution 2023-06-155**

**Administration – Mandat  
Cain Lamarre**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater Cain Lamarre et son équipe œuvrant en droit du travail et de l'emploi, dont l'associé principal en charge du mandat, Me Olivier Hébert, afin de conseiller, d'accompagner et, si requis, de représenter la Municipalité de Sayabec dans la gestion, la négociation et, le cas échéant, l'audition des dossiers de relation de travail.

Il est entendu que les services professionnels seront facturés selon les termes de la section « 4. *Tarifification des ressources proposées* » du courriel transmis le 25 mai dernier.

**Résolution 2023-06-156****Liste des appuis et des dons – Approbation**

Suivant les recommandations du Comité des dons, il est proposé par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver les dons suivants :

<b><u>Demandeur</u></b>	<b><u>Projet/événement</u></b>	<b><u>Don/commandite</u></b>
Comité organisateur de la Fête de la Saint-Jean-Baptiste	Fête de la St-Jean-Baptiste 2023	500 \$ suppl. * Max pour équité des organismes
Sandra Ouellet	Marche en mémoire de Diane Pineault	50 \$
<b><u>TOTAL</u></b>		<b><u>550 \$</u></b>

**Résolution 2023-06-157****Club Lions d'Amqui – Tournoi de golf - Invitation**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de faire l'achat de deux forfaits « D » (souper, golf et voiturette) au cout de 115 \$ par personne pour le tournoi de golf du Club Lions d'Amqui qui aura lieu le vendredi 16 juin 2023 au club de golf Revermont d'Amqui.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

**Résolution 2023-06-158****Relocalisation de l'Écocentre d'Amqui – Appui**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sayabec a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** les municipalités de la MRC de la Matapédia désirent présenter un projet de *relocalisation de l'écocentre d'Amqui* dans le cadre de l'aide financière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Sayabec s'engage à participer au projet de *relocalisation de l'écocentre d'Amqui* et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de la Matapédia organisme responsable du projet.

**Résolution 2023-06-159**

**CDESES – Demande  
d'utilisation du parc au  
Tournant-de-la-Rivière**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Joannie Lajoie, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le Comité de développement socio-économique (CDESES) à utiliser le parc au Tournant-de-la-Rivière pour l'organisation, par le biais du Comité jeunesse et de l'enveloppe jeunesse, d'une soirée festive à l'imaginaire des jeunes le 14 juillet prochain.

---

9.1. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

---

**Résolution 2023-06-160**

**Concernant l'adjudication  
d'un contrat pour le  
rapiécage mécanisé**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sayabec désire faire réaliser des travaux de rapiécage mécanisé pour l'année 2023;

**CONSIDÉRANT** que l'appel d'offres sur invitation a été annulé puisque le montant total est supérieur à limite d'attribution d'appel d'offres sur invitation qui est limitée à 121 200 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'après discussions, l'entreprise Les Pavages des Monts inc. a consenti à maintenir le prix offert pour les travaux de la municipalité de Sayabec au montant de 33 421.10 \$.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de lignages à l'entreprise Les Pavages des Monts inc. pour un montant de 33 421.10 \$, taxes incluses.

**Résolution 2023-06-161**

**Camion de déneigement -  
Lettrage**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer le contrat pour le lettrage des deux portes du nouveau camion de déneigement de la municipalité à l'entreprise Alyson design & multimédia enr. au coût de 295 \$, plus les taxes applicables.

**Résolution 2022-06-162 Balayage des rues – Printemps 2023**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer le contrat pour le balayage mécanique des rues de la municipalité pour le printemps 2023 à l'entreprise Fusion environnement inc. au coût de 150 \$/heure.

**Résolution 2023-06-163**

**Transport – Réseau routier local – Attestation des montants 2021**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 82 516 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. La somme consacrée par la Municipalité de Sayabec à l'entretien du réseau routier local s'élève à 607 344 \$ pour l'exercice financier 2021.

**Résolution 2023-06-164**

**Transport – Réseau routier local – Attestation des montants 2022**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 82 558 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. La somme consacrée par la Municipalité de Sayabec à l'entretien du réseau routier local s'élève à 656 668 \$ pour l'exercice financier 2022.

**Résolution 2023-06-165**

**Transport – Silhouette pour le ralentissement des véhicules**

**CONSIDÉRANT** les excès de vitesse constatés dans plusieurs rues résidentielles de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sayabec a à cœur la sécurité de sa population;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sayabec désire mettre en place de nouvelles mesures afin de faire diminuer la vitesse des véhicules dans certains secteurs névralgiques de son territoire.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de faire l'achat de cinq (5) silhouettes flexibles Kalitec affichant l'image d'un enfant en taille réelle ainsi qu'un message de sensibilisation pour inciter les automobilistes à ralentir dans les zones fréquentées par les enfants. Ces affiches se détaillent à 595 \$ chacune, plus les taxes applicables et les frais de transport.

**Résolution 2023-06-166**

**Transport – Planteur hydraulique – Achat et dépôt**

**CONSIDÉRANT** que la résolution 2022-02-044 désigne la municipalité de Sayabec responsable du projet d'acquisition d'un planteur hydraulique dans le cadre d'un projet de coopération intermunicipale;

**CONSIDÉRANT** que la résolution 2022-04-099 autorisait la signature de *l'Entente intermunicipale relative à l'acquisition d'une remorque et planteur de poteau de signalisation hydraulique*.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la municipalité à procéder à l'achat du planteur hydraulique auprès de l'entreprise Magnéto-Laval inc. au cout total de 91 250 \$, plus les taxes applicables.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent le paiement du dépôt de 25% exigé par l'entreprise au montant de 22 812.50 \$, plus les taxes applicables.

---

10.1. Madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, dépose aux membres du conseil le rapport technique réalisé par la firme Akifer à la suite des travaux de réhabilitation du puits P-1.

---

11.1. Monsieur Marcel Belzile, maire, présente la demande de dérogation mineure DPDRL230032 présentée pour la propriété au 46, route Rioux :

Nature de la demande :

Le propriétaire désire faire l'installation d'une piscine hors terre en conformité avec la Loi sur la sécurité des piscines résidentielle.

Motif de la demande :

Cette demande nécessite l'obtention d'une demande de dérogation mineure aux dispositions de l'article 7.5.6 du Règlement de zonage 2005-04.

Importance de la demande :

En référence au croquis transmis, la piscine serait située dans la cour avant de la résidence alors que selon les dispositions de l'article 7.5.6, une piscine résidentielle doit être située dans les cours latérale ou arrière.

Comme le propriétaire possède un terrain boisé avec des arbres matures en arrière et du côté latéral de sa résidence et que

l'endroit tout désigné pour l'installation de sa piscine est sans contredit en avant de sa résidence afin de jouir pleinement de son installation.

Suite à l'avis publié le 3 mai dernier, l'assemblée publique de consultation est ouverte. Aucun commentaire n'est émis.

---

**Résolution 2023-06-167**

**Urbanisme – Dérogation  
mineure – 46, route Rioux**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme s'est penché sur cette demande et qu'il a émis sa recommandation sur le dossier;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis public a été publié 3 mai dernier invitant tout intéressé à se faire entendre lors de la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, d'autoriser la demande de dérogation mineure DPDRL230032 présentée par le propriétaire du 46, route Rioux pour l'installation d'une piscine hors terre dans la cour avant de la résidence

**Résolution 2023-06-168**

**Urbanisme – 8 route de  
Sainte-Paule – Demande  
de modification à la  
réglementation de zonage**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du 8 route de Sainte-Paule demande une modification au règlement de zonage concernant la zone résidentielle 64 Ha;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur présente cette demande dans le but de réparer et d'agrandir certains bâtiments existants en vue de les utiliser comme entrepôt et où il sera possible d'effectuer de la petite préfabrication résidentielle et commerciale;

**CONSIDÉRANT QUE** les bâtiments situés sur le terrain sont vétustes, dérogatoires et sans droit acquis;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain visé par la demande se trouve dans une zone résidentielle où cet usage est priorisé pour le développement considérant la nature du site (terrain à proximité du lac Matapédia);

**CONSIDÉRANT QU'** au règlement de zonage, le terrain est d'affectation résidentielle depuis plusieurs années et qu'il représente un fort potentiel pour le développement résidentiel;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, de refuser la demande d'une modification au règlement de zonage concernant la zone résidentielle 64 Ha demandée par le propriétaire du 8 route de Sainte-Paule.

**Résolution 2023-06-169**

**Règlement numéro 2023-06 modifiant le règlement de zonage numéro 2005-04 – Adoption**

**ATTENDU** que la Municipalité de Sayabec est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** que le règlement de zonage numéro 2005-04 de la Municipalité de Sayabec a été adopté le 7 mars 2005 et est entré en vigueur le 19 mai 2005 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** que le conseil désire autoriser l'usage *5020 – Entreposage de tout genre* dans la zone 35 Rd;

**ATTENDU** qu'aucune demande visant à ce que le règlement contenant les dispositions prévues dans le second projet de règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de n'a été reçue;

**ATTENDU** qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 17 avril 2023.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le règlement numéro 2023-06 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA  
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-06  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2005-04**

**ARTICLE 1 GRILLE DES SPÉCIFICATIONS**

Le tableau 5.1 du règlement de zonage numéro 2005-04 est modifié par :

- 1° l'insertion, dans la dernière ligne du tableau du deuxième feuillet et après la note 28, de : « **Note 31** : Usage 5020 – Entreposage de tout genre. »;
- 2° l'insertion, après « 28 » dans la case située à l'intersection de la colonne de la zone 35 et de la ligne *USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS*, de « -31 ».

**ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À SAYABEC, CE 5 JUIN 2023

Marcel Belzile  
Maire

Chimène Ngomanda  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

**Résolution 2023-06-170**

**Règlement numéro 2023-07 modifiant le règlement des usages conditionnels 2016-14 – Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Rémi Carrier, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un projet de règlement visant à encadrer l'utilisation des camions-restaurants sur le territoire de la municipalité, en prescrivant des normes relatives aux emplacements destinés à l'exploitation des camions-restaurants, aux périodes d'exploitation, aux spécifications des véhicules et de leurs accessoires, en établissant également les conditions liées à l'exploitation des camions-restaurants et en prévoyant des pouvoirs d'inspection, des conditions de délivrance des permis ainsi que des amendes en cas d'infraction au règlement.

**Résolution 2023-06-171**

**Règlement numéro 2023-07 modifiant le règlement des usages conditionnels 2016-14 – Premier projet**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Sayabec est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** que des promoteurs ont manifesté de l'intérêt pour ce type d'entreprise;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité juge opportun d'adopter ce règlement afin de permettre l'exploitation de camions-restaurants sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité dispose de pouvoirs en matière de salubrité, de nuisances et de sécurité;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné séance tenante;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- 1° d'adopter le projet de règlement numéro 2023-07 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra le 10 juillet 2023 à la salle municipale située au 6 rue Keable à Sayabec à compter de 19H30.

**Résolution 2023-06-172**

**Règlement numéro 2023-08 modifiant le règlement des usages conditionnels 2016-14 – Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Frédéric Caron, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 2016-14 en introduisant des dispositions concernant l'autorisation de jeux gonflables à des fins de divertissement, dans la zone 63 Cp.

**Résolution 2023-06-173**

**Règlement numéro 2023-08 modifiant le règlement des usages conditionnels 2016-14 – Premier projet**

**ATTENDU** que la Municipalité de Sayabec est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** que le règlement sur les usages conditionnels numéro 2016-14 de la Municipalité de Sayabec a été adopté le 5 décembre 2016 et est entré en vigueur le 15 décembre 2016 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** que le conseil de la Municipalité de Sayabec désire permettre, sous certaines conditions, l'installation de jeux gonflables dans la zone 63 Cp;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par madame Joannie Lajoie, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- 1° d'adopter le premier projet de règlement numéro 2023-08 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de tenir une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra le 10 juillet 2023 à la salle municipale située au 6, rue Keable à Sayabec à compter de 19h30.

**Résolution 2023-06-174**

**Aménagement, urbanisme et développement – Plan annuel d'intervention sur les terres publiques intramunicipales de Sayabec**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'émettre une recommandation favorable au plan annuel d'intervention forestière pour les travaux sylvicoles qui seront réalisés en 2023 à l'intérieur des terres publiques intramunicipales de notre municipalité tel que présenté par le Groupement forestier Mitis-Neigette dans le document qu'ils nous ont remis, tout en respectant les Sentiers Mic-Mac et en réparant les chemins endommagés par les travaux réalisés.

---

11.5. Madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, dépose aux membres du conseil municipal le rapport d'évaluation effectué par le cabinet d'évaluation immobilière Dionne Experts-Conseils pour le terrain du 23-25, route 132 Ouest.

---

**Résolution 2023-06-175**

**Vente de terrain 4 348 859 – Signataires autorisés**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sayabec a adopté la résolution numéro 2021-09-206 à sa séance ordinaire du 7 septembre 2021 visant à vendre, au terme d'un processus d'appel d'offres public, ses terrains jugés excédentaires;

**CONSIDERANT QUE** monsieur Jean-Guy Lévesque s'est alors porté acquéreur du terrain portant les numéros de lot 4 348 859;

**CONSIDERANT QU'** il y a lieu d'identifier les signataires autorisés à conclure les actes de vente ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le maire, monsieur Marcel Belzile, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Chimène Ngomanda, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sayabec tous les documents nécessaires à l'acte de vente réalisé en vertu de la résolution numéro 2021-09-206.

**Résolution 2023-06-176**

**Terrains rue Castanier –  
Vente et signataires  
autorisés**

**CONSIDERANT QUE** l'intérêt des propriétaires des terrains portant les numéros de lot 4 348 508; 5 846 115 et 4 660 990 à acquérir la portion arrière de leur terrain;

**CONSIDERANT QUE** les travaux d'arpentage réalisés sur lesdits terrains afin de les morceler;

**CONSIDERANT QU'** il y a lieu d'identifier les signataires autorisés à conclure les actes de vente;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- D'autoriser la vente des terrains suivant ce tableau :

<b>N° terrain</b>	<b>Acquéreur</b>	<b>Prix (pi<sup>1/2</sup>)</b>
<b>6 536 891</b>	Lise Lauzier et Patrick Jean	0.25\$/pi <sup>1/2</sup>
<b>6 536 892</b>	Nadia Bernatchez-Morin et Charles Chaussé-Bélanger	0.25\$/pi <sup>1/2</sup>
<b>6 536 893</b>	Isabelle Bouchard et Jérémie Ouellet	0.25\$/pi <sup>1/2</sup>

- D'autoriser le maire, monsieur Marcel Belzile, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Chimène Ngomanda, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sayabec tous les documents nécessaires aux actes de vente.
- Que le choix du notaire et les frais engendrés par l'acte notarié soient à la charge de l'acquéreur.

**Résolution 2023-06-177**

**OBVMR – Analyse de la  
qualité de l'eau**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter de participer au programme du réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) par l'échantillonnage portant sur la qualité de l'eau du lac Matapédia. La municipalité de Sayabec s'engage à déboursier la somme de 88.99 \$ pour l'analyse de trois prélèvements pour l'année 2023.

---

12.1. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

---

**Résolution 2023-06-178**

**Parc Pierre-Brochu –  
Installation d'une toilette  
chimique**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la soumission de l'entreprise Équipements Sanitaires G.G. Ltée pour la location d'une toilette chimique au parc Pierre-Brochu jusqu'en septembre 2023.

La soumission 23-176, telle que transmise par courriel le 5 juin dernier et jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**Résolution 2023-06-179**

**Gare patrimoniale/Maison  
de la Culture – Protocole  
d'entente**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer mesdames Marie Element et Joannie Lajoie, conseillères, afin qu'elles actualisent le protocole d'entente entre la municipalité et la Gare patrimoniale/Maison de la Culture.

**Résolution 2023-06-180**

**OH – Budget révisé et  
programme de supplément  
au loyer**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter le budget 2023 révisé de l'Office d'habitation de la Matapédia daté du 14 avril 2023.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent les paiements de la part de la municipalité au programme de Supplément au loyer, soit un montant de 915 \$ pour la période de janvier à décembre 2022 et un montant de 670.50 \$ pour la période de janvier à juin 2023.

**Résolution 2023-06-181**

**Projet agrandissement du  
réseau chaleur biomasse –  
Paiement de facture**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 8870 de l'entreprise Plomberie-Gicleurs PSP au cout total de 8 699.50 \$, taxes incluses, pour des frais liés au projet d'agrandissement du réseau chaleur à la biomasse.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 7 943.80 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2022-06. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 755.70 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

**Résolution 2023-06-182**

**Projet jeux d'eau –  
Paiement de facture**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 4089 de l'entreprise Construction Ghislain D'Amours inc. au cout total de 113 226.23 \$, taxes incluses, pour la construction du bâtiment de services dans le cadre du projet d'aménagement d'un parc de jeux d'eau.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 103 390.64 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même la subvention obtenue. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 9 835.59 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

---

**Affaires nouvelles :**

- 15.1. Monsieur Patrick Santerre s'informe concernant les balançoires du parc au Tournant-de-la-Rivière. Madame Marie Element fait le suivi du projet déposé à l'URLS et des éléments commandés pour l'aménagement des parcs.
- 15.2. Monsieur Santerre s'informe concernant la finition du bâtiment de la biomasse. Ces éléments seront validés auprès du chargé de projet, monsieur Renaud Savard.
- 

---

**Période de questions :**

Il est tenu une seconde période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions. Comme la séance est aussi diffusée en direct via la page Facebook de la municipalité, les questions posées en commentaires de la diffusion sont aussi adressées au conseil municipal.

---

**Résolution 2023-06-183**

**Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Rémi Carrier, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 22h30.

Marcel Belzile  
Maire

Chimène Ngomanda  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CN/ib